ART. 10 N° **453**

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 453

présenté par Mme Fabre

ARTICLE 10

À la troisième phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« élèves »,

insérer les mots:

«, des apprentis».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de mise en cohérence rédactionnelle.